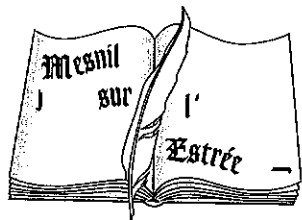


MAIRIE
de
MESNIL SUR L'ESTRÉE
27650

COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 OCTOBRE 2017



Tél. : 02 37 64 90 00
Fax : 02 37 64 90 01
e-mail : mairie@mesnillestree.fr

Présents : Mesdames et Messieurs BOUTIN, CORDONNIER, JARRAFOUX, LE CLEZIO, TACHET, VINCENT.

Excusés : Mesdames FOUREAU, LE DUC, Messieurs VARLET, ESNAULT, BOSSUYT.

Pouvoirs : Mr BOSSUYT donne pouvoir à Mr BOUTIN.

Mme LE DUC donne pouvoir à Mme TACHET.

Mr ESNAULT donne pouvoir à Mr JARRAFOUX.

Le secrétaire de séance est Madame TACHET.

La séance est ouverte à 15 h 37.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Cette réunion exceptionnelle du conseil municipal a pour unique objet la prise des délibérations ci-dessous.

Délibérations

- *Autorisation de demande de dérogation pour accès handicapés foyer et toilette mairie.*
- *Validation de la programmation et autorisation à Mr le maire de signer et de déposer le dossier Ad'AP.*
- *DM pour récupération de l'avance versée aux entreprises pour les travaux de l'église. (opération d'ordre).*
- *Adhésion CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG DE L'EURE.*
(Remboursement pour arrêt maladie des agents).

L'urgence de ce conseil est motivée par le dépôt de l'agenda du dossier « accès handicap », afin d'éviter un retard préjudiciable à son acceptation.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour de ce conseil :

DELIBERATIONS

Le nombre de votants est de 9 (6 présents et 3 pouvoirs)

- ***Autorisation de demande de dérogation pour accès handicapés foyer et toilette mairie.***

9 Votants contre : 0 abstention : 0 pour : 9

- ***Validation de la programmation et autorisation à Mr le maire de signer et de déposer le dossier Ad'AP.***

9 Votants contre : 0 abstention : 0 pour : 9

- ***DM pour récupération de l'avance versée aux entreprises pour les travaux de l'église. (opération d'ordre).***

- Il a été prévu dans le marché des travaux de l'église que certaines entreprises avaient une avance sur travaux en début de chantier. Cette avance a été passée au compte 238 et doit être récupérée en fin de travaux par le biais d'opération d'ordre et doit finir sur le compte définitif prévu au budget soit le 2313.

- L'opération sera comme suit : chapitre 041 avec un titre au 238 et un mandat au 2313.

9 Votants contre : 0 abstention : 0 pour : 9

- ***Adhésion CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG DE L'EURE.***

(Remboursement pour arrêt maladie des agents).

En décembre 2016, nous avons adhéré avec le centre de gestion de l'Eure pour l'assurance du personnel de la commune. Le marché que le CGD27 avait fait s'arrête au 31 décembre 2017. Un nouveau marché a été passé et il en ressort que le choix s'est porté sur la société SIACI SAINT HONORE qui propose des taux plus bas pour les mêmes prestations pour la période de 2018 à 2021.

Soit les taux suivants :

Ancien taux pour le personnel titulaire : 6.58%

Nouveau taux pour le personnel titulaire : 6.49%

Ancien taux pour le personnel IRCANTEC : 1.04%

Nouveau taux pour le personnel IRCANTEC : 0.99%

Afin de pouvoir bénéficier de ce contrat avec les taux indiqués ci-dessus, nous devons délibérer.

9 Votants contre : 0 abstention : 0 pour : 9

Autorisation d'acceptation du devis pour illuminations de Noël.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'accepter le devis de la société EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 5 640 € HT (2 910 € HT pour la pose et dépose des illuminations et 2 730 € HT pour l'achat des motifs mairie et candélabre).

9 Votants contre : 0 abstention : 0 pour : 9

La séance est levée à 15 h 50.

Le secrétaire de séance : Madame TACHET.

